

UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT
801 2nd Avenue - 2nd floor
New York, NY 10017
USA

Saint-Evarzec, le 1^{er} décembre 2016

Objet : COP 2016

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1987, la société Outils Océans est spécialisée dans l'étude, la conception et la fabrication d'équipements techniques textiles ou semi-rigides destinés à ranger, transporter et protéger des objets ou des documents.

Adhérent depuis le 2 décembre 2013, Outils Océans renouvelle cette année encore son engagement au Global Compact sur les thèmes :

- ✚ **Des droits de l'homme**
- ✚ **Du droit du travail**
- ✚ **De l'environnement**
- ✚ **De la lutte contre la corruption**

Nous continuons à communiquer auprès de nos salariés, clients et fournisseurs et à défendre ces valeurs.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Tristan PODER
Directeur



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

DROIT DE L'HOMME

Principes 1, 2

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Outils Océans respecte la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et veille à ce que ses partenaires, ses fournisseurs et ses salariés les respectent et luttent contre les violations des droits de l'homme.

Grâce à notre politique d'achat et de référencement mise en place en 2014, chaque nouveau fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de notre charte de développement durable et des principes du Pacte Mondial et s'engage à respecter les valeurs d'Outils Océans.

DROIT DU TRAVAIL

Principes 3, 4, 5, 6

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ACTIONS ET RESULTATS

ACTIONS ET RESULTATS

L'entreprise continue à encourager le droit à la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Les réunions avec les délégués du personnel sont toujours l'occasion d'échanges constructifs. Chaque engagement pris est suivi d'une réunion à l'autre.

Un ordinateur a été mis à la disposition du délégué du personnel afin qu'il puisse faire des recherches et également créer une adresse e-mail et recevoir ainsi les questions et demandes diverses des salariés de l'entreprise en toute confidentialité.

Les échanges informels sont toujours possibles en raison de la taille de l'entreprise.

Nous veillons toujours à ce que nos fournisseurs et partenaires français et étrangers respectent nos valeurs en matière de conditions de travail et de travail des enfants ceci grâce à notre procédure de référencement des fournisseurs mise en place en 2014.

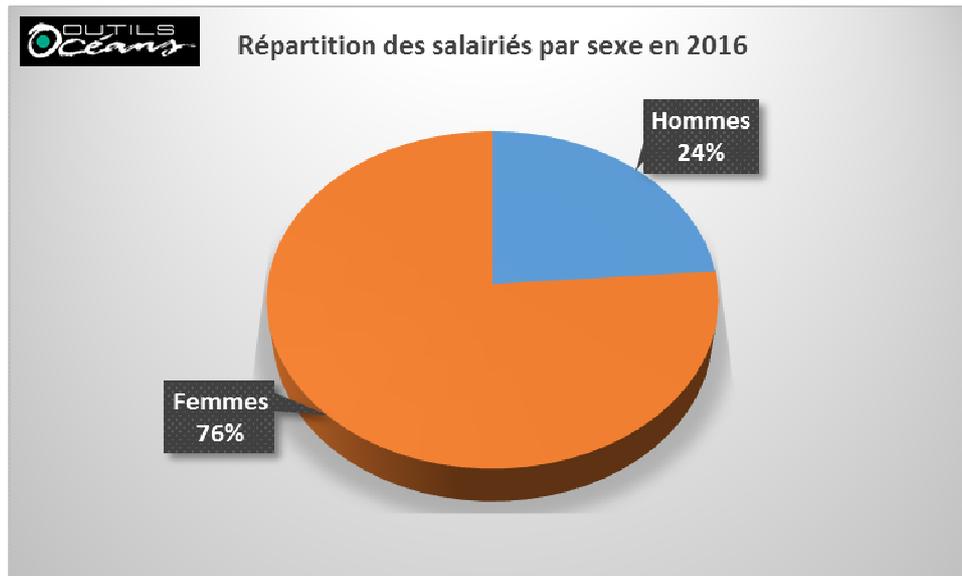
Quand cela est possible, nous travaillons avec des fournisseurs locaux ou nationaux ; nos fournisseurs étrangers sont nos partenaires depuis plusieurs années et ceux-ci s'engagent à respecter nos valeurs et en particulier l'élimination du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants.

Suite à la signature en septembre 2015 d'un contrat de sous-traitance avec l'ESAT de Cornouaille, nous les avons fait travailler sur notre première opération d'enlèvement et de déconstruction des contenants en fin de vie. Nous réfléchissons également à sous-traiter

complètement ou en partie d'autres fabrications demandant des tâches simples et répétitives.

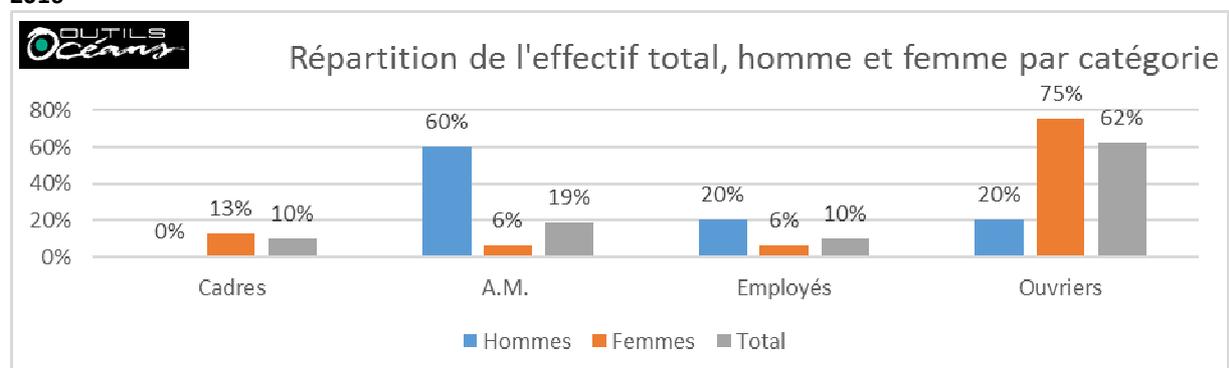
Nous faisons toujours travailler une entreprise adaptée qui emploie des personnes en situation de handicap pour la fabrication de palettes.

L'effectif Outils-Océans se compose toujours d'une majorité de femmes. Le métier de couturière est en effet très féminisé.

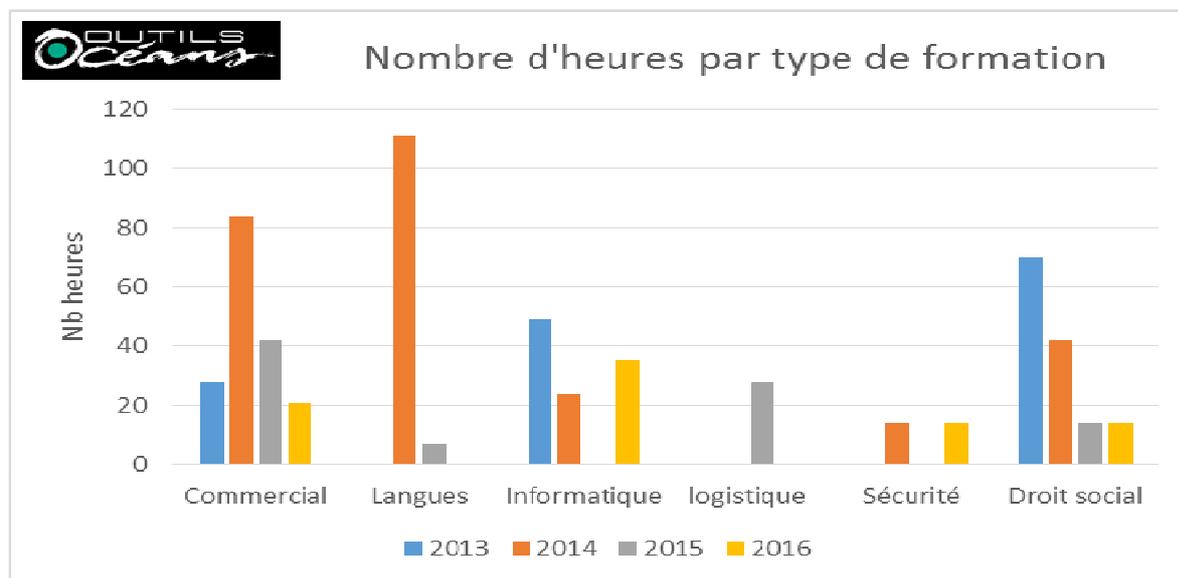


100 % des cadres sont des femmes. L'effectif 2016 est uniquement composé de salariés en CDI.

2016



Nous continuons à proposer des formations aux salariés et nous les encourageons à faire des demandes notamment au moment des entretiens annuels.

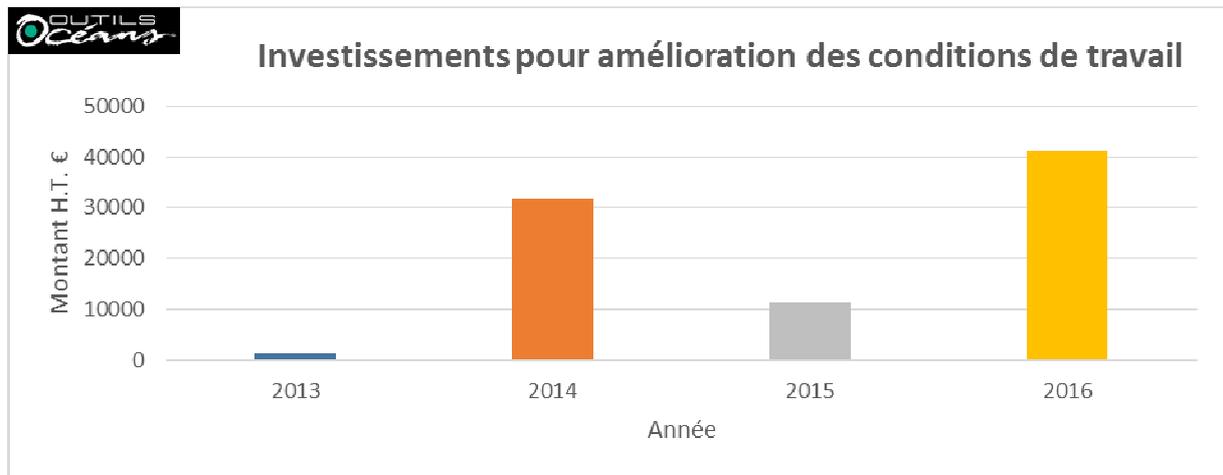


En 2014 et 2015, nous avons mis en place un groupe de travail sur la base du volontariat sur le thème de l'ergonomie et des conditions de travail en collaboration avec l'ergonome de la Médecine du travail, notre médecin du travail. L'objectif du groupe de travail était de mettre en évidence les problèmes rencontrés au quotidien et de réfléchir aux solutions permettant :

- la diminution du risque d'accident de travail et de maladie professionnelle,
- l'amélioration des conditions de travail, de l'ambiance au travail et de la productivité.

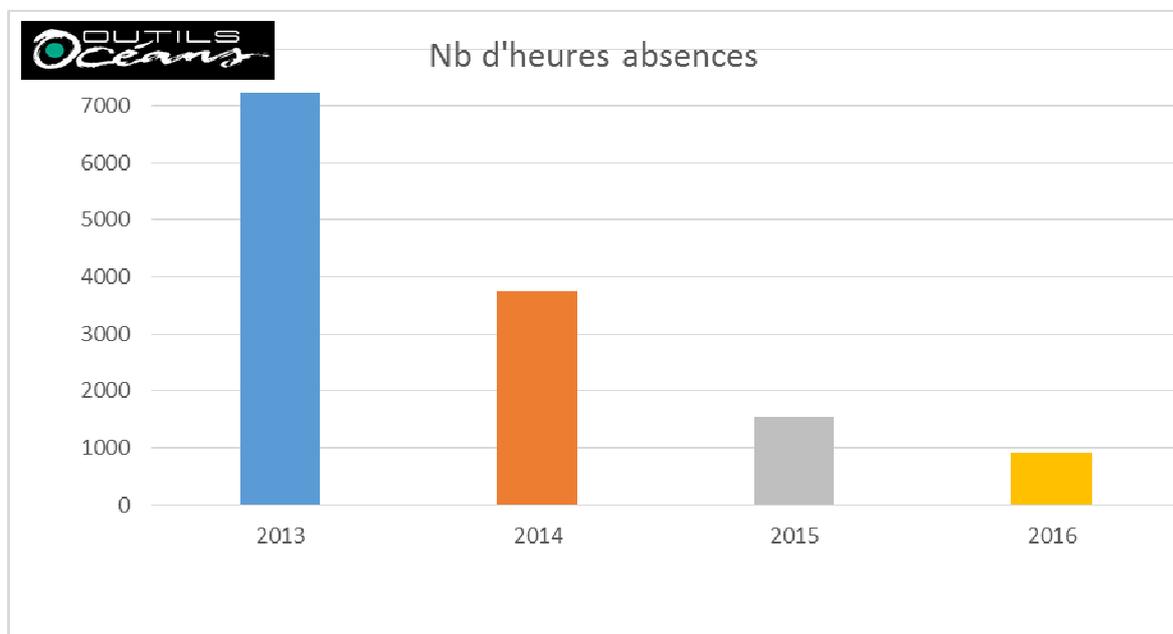
L'approvisionnement en matériel « test » a eu lieu fin 2015 pour vérifier de l'adéquation aux différentes tâches de travail quotidien des employés de production. Après validation des différents équipements par les salariés, un certain nombre d'investissement a été engagé en 2016.

Le graphique ci-dessous illustre bien les efforts financiers consentis ces dernières années par la Direction d'Outils Océans pour améliorer les conditions de travail.



Le bilan de ses actions est d'ores et déjà très positif : le nombre total d'heures d'absences a diminué de 40% entre 2016 et 2015 et de 75 % entre 2016 et 2014. Nous avons considérablement réduit les absences pour cause de maladie professionnelle. Aucun cas de maladie professionnelle n'a été déclaré cette année.

On note également une baisse de 70% du nombre d'heures d'absence pour accident du travail entre 2016 et 2014.



Dans la continuité du travail engagé dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail et dans un souci d'améliorer le bien-être au travail des salariés, Outils Océans a équipé ses toilettes de distribution de savons et d'essuie-mains textile et tente de sensibiliser le personnel à l'importance du lavage hygiénique des mains pour prévenir la propagation des infections.

Nous avons également mis en place au 1^{er} janvier 2016 un contrat de prévoyance pour l'ensemble des salariés.

ENVIRONNEMENT

Principes 7, 8 et 9

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

ACTIONS ET RESULTATS

ACTIONS ET RESULTATS

Nous continuons à sensibiliser les salariés à l'environnement. L'entreprise a mis à la disposition des salariés des bonbonnes d'eau consignés sans gobelet pour limiter les déchets et inciter à la réutilisation de contenant.

Nous avons prévu des sacs pour le recyclage des dosettes de café.

L'intégralité des cartouches d'imprimantes vides est reprise par notre fournisseur pour recyclage.

Nous incitons à l'impression des documents en recto verso.

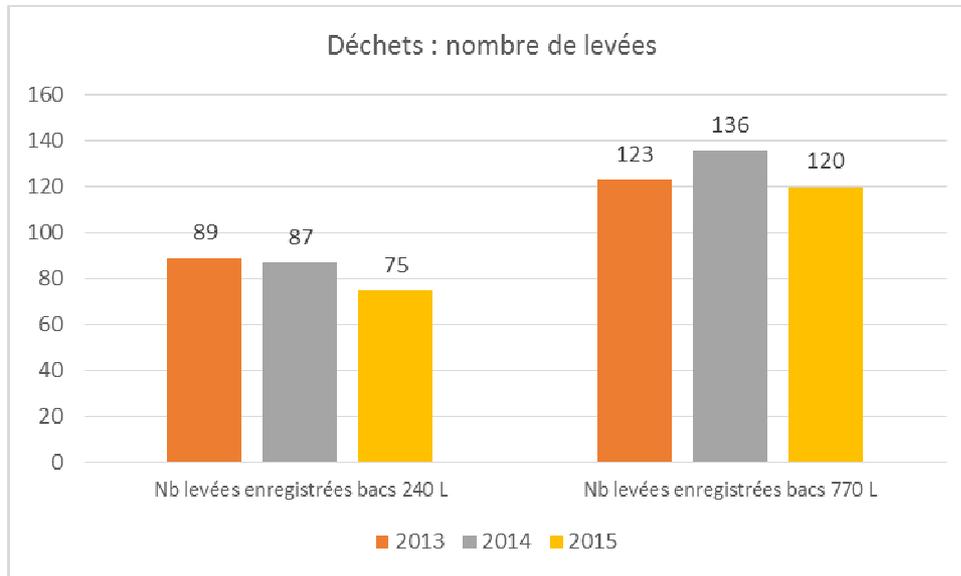
Nos commerciaux sont toujours sensibilisés à l'impact environnemental de leurs déplacements et encouragés à rentabiliser chaque déplacement en voiture. Dès que cela est possible, le déplacement en train est préféré au déplacement en voiture.

Nous continuons également à travailler sur la réduction de nos déchets issus de notre atelier de production grâce au recyclage.

Exemple :

- Les chutes de polypropylène sont mises de côté pour être enlevées et valorisées.
- Pour notre atelier « SAV » les contenants en fin de vie qui ne peuvent pas être réparés sont « déconstruits » ; les déchets sont triés et partent dans des circuits de recyclage.
- Les chutes de polyéthylène sont mises de côté pour être enlevées et valorisées
- Des poubelles de tri sélectif ont été disposées dans notre atelier
- Nous utilisons des cartons usagés venant de nos réceptions pour préparer certaines de nos expéditions

Nous avons ainsi pu réduire le nombre de levées de nos bacs de déchets de 13.8 % en un an pour les plus petits et de 11.8 % pour les plus grands contenants.



Outils Océans s'entoure de fournisseurs respectueux de l'environnement. La société a rédigé une note d'information, à l'attention de ses clients, sur la transparence quant à l'origine des produits Outils Océans. Outils Océans s'engage lorsque son offre indique la fabrication française à réaliser 100% des opérations dans son atelier en France à Saint-Evarzec (29) et à étiqueter les produits fabrication française. Un produit fabriqué en France permet non seulement de maintenir l'emploi industriel en France mais aussi de limiter l'impact environnemental notamment au niveau du transport.

Outils Océans s'engage dans une démarche de certification ISO 9001 par étape à partir de 2017 et a pour objectif d'être certifiée en totalité à fin 2018.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Tout commercial d'Outils Océans s'engage contractuellement à se conformer aux prix et conditions générales de vente fixés par Outils Océans et à ne pas consentir de remises ou de conditions particulières qu'avec l'accord préalable de la Direction Commerciale.

Outils Océans demande également à ses commerciaux de ne pas offrir de cadeaux aux clients, ceci pour des raisons éthiques.